

Suivi individuel lors de la mise en place d'un chien de protection de troupeaux (CPT) et appui technique sur des questions spécifiques :

En complément ou non d'une formation collective sur l'utilisation de CPT, vous pouvez bénéficier, par l'intermédiaire du dossier "Protection des troupeaux contre la prédation", d'une prestation subventionnée à 100 % (voir [Appel à projets 2024](#)) :

- Pour un suivi individualisé lors de la mise en place d'un chien de protection de troupeaux,
- Pour un appui technique individualisé pour l'aide à la résolution de problèmes spécifiques.

Ces prestations doivent être réalisées par des personnes/structures dont les compétences sur les chiens de protection sont reconnues et sur validation de la DDT (liste ci-dessous non exhaustive) :

Éleveurs référents et relais du réseau national sur les chiens de protection de l'IDELE ([voir la page spécifique du site de l'IDELE](#)) :

Éleveur référent pour l'aide à l'introduction des chiens et l'appui technique lors de problèmes spécifiques :

M. Vincent DUCOMET à BARNAVE, contact : 07.88.82.72.61 ou par mail : ducometav@gmail.com

Éleveurs relais Drôme pour l'aide à l'introduction des chiens :

Mme Alexandra POILBLANC à LA CHAPELLE EN VERCORS, contact : 06.08.81.62.76 ou par mail : belle.oscence@gmail.com

Mme Aline GUILHOT à MISCON, contact au 04.75.21.36.31 ou par SMS au 07.80.42.58.46 ou par mail : aljl.guilhot@gmail.com

Hors réseau IDELE :

Mme Nathalie DUFOUR à CRUPIES, contact : 06.21.15.59.91 ou par mail : nathalie.dufour0681@orange.fr

Voir également son site internet : www.le-clos-du-pendays.com

IPRA (Institut pour la Promotion et la Recherche sur les Animaux de Protection des Troupeaux), contact par mail : contact@ipra-landry.com

Voir site internet : www.ipra-landry.com

Si vous n'avez pas prévu d'accompagnement technique mais que vous souhaitez l'intégrer à votre dossier de demande d'aide "Protection des troupeaux contre la prédation", la modification peut être apportée sur présentation :

- D'une demande formalisée par courrier ou courriel : ddt-pastoralisme@drome.gouv.fr
- D'un devis du prestataire,
- Du descriptif du projet de prestation.

Autres informations sur les chiens de protection de troupeaux :

L'institut de l'élevage IDELE a mis en place sur son site internet un volet spécifique sur les CPT :

<http://chiens-de-troupeau.idele.fr>

Ainsi que : <https://idele.fr/chiens-de-troupeau>

Vous y trouverez différents articles, guides, vidéos sur les CPT, leur introduction, l'accompagnement, etc. Ces documents ne remplacent pas une formation. Ils peuvent vous aider en attendant ou la compléter.

Test de comportement :

En cas de problème avec un ou des CPT, un test de comportement peut être effectué et peut être pris en charge dans le cadre de la mesure d'aide.

Liste des personnes ou structures habilitées : sur demande.

Supports de communication multi-usage :

Pour les éleveurs détenteurs de CPT, des supports de communication à destination des usagers des espaces pastoraux, sur les comportements à adopter en cas de rencontre avec les chiens de protection (panneaux et flyers) sont disponibles :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/information-et-sensibilisation-sur-les-chiens-de-r4599.html>

Des films courts et pédagogiques sur les comportements à adopter en cas de rencontre avec un CPT y sont également présentés.

Demande de supports de communication, dans la limite des stocks disponibles, divers points de retraits répartis sur le territoire drômois :

- Direction Départementale des Territoires à VALENCE, contact : ddt-pastoralisme@drome.gouv.fr - 04.26.60.81.76 ;

- Unité Territoriale de la Direction Départementale des Territoires à NYONS, contact : 04.26.60.82.00 ;

- ADEM à DIE, contact : 04.75.22.20.39 ;

- Antennes de la Chambre d'Agriculture de DIVAJEU et MONTELIMAR, contact : 06.20.88.81.04 (Mme Marie CABROL) ;

- Mme Alexandra POILBLANC à LA CHAPELLE EN VERCORS, contact : 06.08.81.62.76.